


<b>Numéro</b>	<b>DL240406-AJ01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Autres domaines de compétences des communes	
<b>Objet</b>	Don de mobilier à l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 6 avril 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le six avril à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

**Etaient absents :**

- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLY Claude ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Madame DABYSING Davina
- Monsieur BEAUJEU Rémy

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	28 mars 2024
Date de publication délibération :	9 avril 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240406-DL240406-AJ01-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024
---

<b>Numéro</b>	<b>DL240406-AJ01</b>	1/2
<b>Matière</b>	9.1. Autres domaines de compétences des communes	

---

## **VIII. DON DE MOBILIER À L'ASSOCIATION COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS)**

---

Depuis janvier 2020, plusieurs centaines de professionnels de santé du territoire Sud et Ouest de l'Eurométropole de Strasbourg se sont mobilisés avec l'objectif de créer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur ce secteur.

L'association, porteuse de ce projet, a vu le jour en juin 2021. Son action se fonde sur un projet de santé. Ce dernier s'appuie sur un diagnostic territorial de santé et s'articule autour de 6 thématiques prioritaires : accès aux soins, parcours pluriprofessionnels, prévention et promotion de la santé, qualité des soins, accompagnement des professionnels et enfin, réponse aux crises sanitaires graves.

La Ville a inauguré un partenariat avec cette association depuis 2023, notamment sur le volet de la prévention et promotion de la santé avec des conférences santé ouvertes à tous.

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle vient d'ouvrir à Lingolsheim et souhaite aménager une salle de réunion qui sera aussi celle de la CPTS. La CPTS est à la recherche de mobilier (tables & chaises) pour aménager la salle.

La Ville propose de donner à l'association CPTS 8 tables et 25 chaises, ancien mobilier de la Salle des Fêtes et actuellement stocké en sous-sol.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2541-12;

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;

**CONSIDERANT** que les biens objet de la présente délibération ne sont plus utiles aux services de la Commune ;

**CONSIDERANT** le besoin manifesté par l'association CPTS en termes de mobilier ;

<b>Numéro</b>	<b>DL240406-AJ01</b>	2/2
<b>Matière</b>	9.1. Autres domaines de compétences des communes	

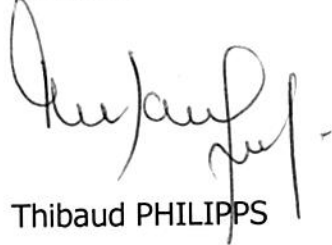
**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de donner les huit tables et les vingt-cinq chaises entreposées au sous-sol de la salle des Fêtes Milius à l'association CPTS ;**
- **de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

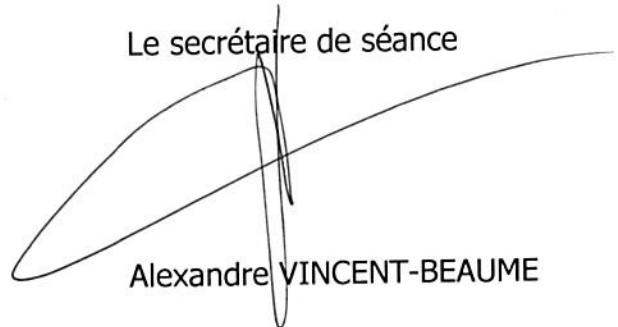
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME